

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202848-20251209-DCM09122025-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 11/12/2025

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 09 DÉCEMBRE 2025
20 heures 30

OBJET :

09/12/2025 N°2

SUBVENTION : ENVELOPPE DE VOIRIE 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE CONCERNANT LA VC3 CHEMIN DE LA COTE ROANNAISE ET LA VC4 ROUTE DE RIORGES

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrise a été publiée sur le site internet de la commune le 11 décembre 2025.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 14 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET
Absent excusé : Gabriel POMMIER
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Laurette COLOMBET

SUBVENTION : ENVELOPPE DE VOIRIE 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE CONCERNANT LA VC3 CHEMIN DE LA COTE ROANNAISE ET LA VC4 ROUTE DE RIORGES

M. Le Maire présente les travaux prévus pour l'année 2026. Au vu de l'état des chemins constaté à la suite du diagnostic effectué, priorité est donnée aux travaux à engager sur les voies communales :

- n° 3, chemin de la Côte Roannaise partie basse et haute
- n° 4, route de Riorges

Le devis estimatif présenté par EIFFAGE Route pour la voie communale n° 3, chemin de la Côte Roannaise, s'élève à 23 592,50 € H.T. pour la partie basse et s'élève à 17 210,00 € pour la partie haute.

Le devis estimatif présenté par EIFFAGE Route pour la voie communale n° 4, route de Riorges, s'élève à 3 925,00 € H.T.

Le montant total des travaux dans le cadre du programme voirie communale pour l'année 2026 s'élève à 44 727,50 € H.T. soit 53 673,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

► **Approuve** le devis présenté pour la réalisation des travaux sur les VC3 et VC4 pour un montant de 44 727,50 € H.T. soit 53 673,00 € T.T.C.

- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de l'Enveloppe de voirie 2026.
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir la dépense.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires en lien avec la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Laurette COLOMBET

Publication en ligne le 11 DEC. 2025



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.